



## **Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle 2018 de l'Association « AD PAR »**

Le samedi 28 avril 2018, à 17h30, l'Assemblée générale annuelle de l'Association « **AD PAR** » s'est tenue dans l'ancienne salle des fêtes, rue des Ecoles à Fort-Mahon Plage.

### **Participants à l'assemblée générale:**

62 personnes étaient présentes à l'assemblée générale dont :

- 35 adhérents et 17 avaient donné leur pouvoir
- M. Yves BUTEL, Conseiller Régional des Hauts de France, représentant M. Xavier BERTRAND
- M. Richard RENARD, Maire de Rue et Président du Collectif des 10 Maires
- M. Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Mme Patricia CHAGNON, Conseillère Régionale des Hauts de France

Tout d'abord, le Président de l'AD PAR, M. Eric KRAEMER, remercie les personnalités présentes ou représentées, en particulier, M. Alain BAILLET qui nous accueille dans l'ancienne salle des fêtes. Sont présents, les membres du Conseil d'Administration de l'AD PAR. M. Christophe YVERT qui s'est excusé a fait un gros travail de communication.

Le Président de l'AD PAR, M. Eric KRAEMER informe l'Assemblée Générale qu'il a engagé une procédure devant le tribunal administratif d'Amiens demandant l'annulation des arrêtés préfectoraux des 26 mai et 10 juin 2016 approuvant le plan de prévention des risques de submersion marine et d'érosion littorale Marquenterre-Baie de Somme.

L'assemblée générale reprend à son compte cette action, en justice, et autorise le Président, Eric KRAEMER, à représenter l'Association devant le tribunal administratif d'Amiens par l'intermédiaire de Maître FEVRIER, avocat au barreau de Narbonne (11100) pour la représenter, faire valoir ses droits et pour faire exécuter la ou les décisions à venir.

### **L'assemblée Générale de AD PAR approuve cette résolution à l'UNANIMITE.**

**RAPPORT MORAL** : M. le Président, Erick KRAEMER, rappelle toute la procédure de contestation, en particulier, l'étude scientifique de CREOCEAN demandée par les services de l'Etat.

Il fait un rappel :

- Des différentes zones et les interdictions qui s'y attachent
- De l'ensablement de la Baie d'Authie , phénomène inexorable, oublié dans l'étude creocan.

- L'obligation de construire des espaces refuges sans se soucier du problème financier des personnes concernées.

L'AD PAR conteste donc le recul du trait de côte et la spoliation des propriétaires qui ne pourront plus vendre leur bien à leur juste valeur. Il dénonce les mesures farfelues comme les espaces refuges sur les toits.

M. le Président fait un rappel des incidents de 1984-85 sur la digue de Fort-Mahon (au lieu-dit du Fer à cheval de la Baie d'Authie). Intervention épaulée par M. BAILLET, Maire de Fort-Mahon.

Il nous rappelle que l'accrétion (apport de sable, de sédiments et de végétation) n'est pas prise en compte dans l'étude de CREOCAN et signale qu'une montée des eaux d'un centimètre s'accompagne d'une montée de sable de 7 cm sur nos côtes : on va vers un ensablement de la Baie, pas d'un creusement.

M. KRAEMER rappelle également l'expérience réussie, à petite échelle, du drainage effectué sur la plage de Quend-Plage.

Puis, il conclut sur l'état de la trésorerie problématique pour régler les frais de justice qui seront à couvrir et passe la parole à M. Jean-Claude CHAMAILLARD, Trésorier de AD PAR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **POINT SUR LA TRESORERIE**

La défection des adhérents de la 1<sup>ere</sup> heure (2015-2016) où nous avons enregistré 274 adhésions, a engendré une perte de revenus. En effet, en 2017, nous avons eu 99 adhérents (dont 17 nouveaux adhérents) qui ont renouvelé leur adhésion et depuis le début de l'année 2018, 81 adhérents (dont 11 nouveaux) ont renouvelé leur adhésion.

Pour le compte d'exploitation 2015-2016, le résultat est en excédent de 3 096€ grâce à la subvention de la Communauté de Communes Authie-Maye de 2 500€ et les adhésions qui se sont montées à 2 800€. Nous avons également réglé une première partie des honoraires à notre avocat qui s'élevaient à 2 205€.

Pour le compte d'exploitation 2017, les adhésions se sont élevées à 760€ ce qui est peu. Mais nous avons compensé par aucune dépense, la participation active des administrateurs l'ayant permis.

Pour le compte prévisionnel 2018, nous avons prévu une recette des adhésions de 1 000€ et une subvention également de 1 000€. A cette fin, nous solliciterons la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, les Mairies de notre secteur, mais aussi le Département et la Région Hauts de France représentée aujourd'hui par M. Yves BUTEL .

Pour les dépenses, nous devons régler les honoraires, de notre avocat, estimés à 5 000€ plus des dépenses diverses.

Le résultat prévisionnel est en équilibre pour un montant Recettes/Dépenses de **5 856€**.

Pour améliorer notre trésorerie, il faudra aussi compenser par un effort de recrutement et de renouvellement des adhésions.

## **VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Le rapport moral et les budgets sont adoptés à l'unanimité.**

La parole est donnée à M. Yves BUTEL représentant le Conseil Régional des Hauts de France. Il souligne qu'il ne faut pas se laisser faire par CREOCEAN. Il se pose la question de « qui doit prendre le dossier en main » parmi toutes les instances représentatives. Il se réjouit de la présence de la Presse pour alerter l'opinion et les décideurs. Il s'étonne également du peu de participants de la Ville de QUEND, pourtant très concernés par le PPRN.

S'ensuit un débat technique entre M. Richard RENARD et les différentes personnalités politiques sur le rôle du PAPI, du GEMAPI et autres processus administratifs.

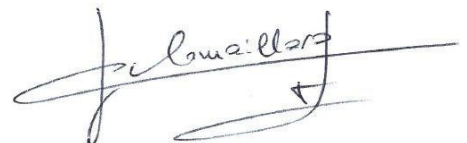
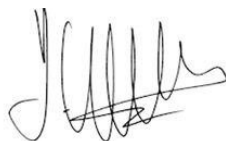
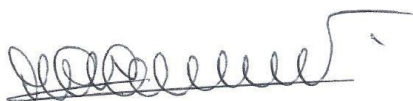
Les citoyens, dans l'assemblée, cherchent à comprendre et voudraient des résultats concrets. C'est ce qui apparait dans les nombreuses questions qui concluent cette Assemblée Générale.

Notamment, la question des dérogations accordées pour d'autres secteurs et surtout si l'étude commanditée par les 10 Maires du Marquenterre pourrait être mise à disposition de l'AD PAR et de particuliers pour étayer leurs actions.

Une réponse devrait être apportée sur ce dernier point assez rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19h30 et les discussions continuent autour du verre de l'amitié proposé par M. Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage.

**Les membres du conseil d'administration de AD PAR remercient toutes les participantes et tous les participants présents à l'Assemblée Générale 2018**



**Eric KRAEMER**  
**Le Président**

**Daniel CRESSEAUX Le**  
**Secrétaire Général**

**Jean-Claude CHAMAILLARD**  
**Le Trésorier**